

KOZAKI, Hitoshi (Japon)

[Original : anglais]

Note verbale

L'Ambassade du Japon auprès du Royaume des Pays-Bas présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et, se référant à la note ICC-ASP/16/SP/08 du Secrétariat, a l'honneur de l'informer de la décision du Gouvernement du Japon de soumettre la candidature de M. Hitoshi Kozaki pour siéger au Comité du budget et des finances (« le Comité ») pour la période 2018-2021 en vue des élections qui se tiendront dans le cadre de la 16^e session de l'Assemblée des États Parties censée se tenir à New York du 4 au 14 décembre 2017.

M. Kozaki occupe actuellement la fonction de président du Comité et jouit d'une large expérience et d'une excellente réputation internationales en matière financière. D'août 2003 à octobre 2007, il a représenté le Japon au sein de la Cinquième commission (administrative et budgétaire) de l'Assemblée générale des Nations Unies, où il a fait montre de son expertise et de ses qualités de dirigeant dans les négociations internationales relatives à la réforme de la gestion des Nations Unies, des procédures budgétaires ordinaires et des budgets des missions de maintien de la paix, du suivi, de la gestion des ressources humaines et d'autres sujets afférents. M. Kozaki a ensuite rejoint le Département d'appui aux missions des Nations Unies, où il était jusqu'en février 2011 responsable confirmé de gestion de programmes aux fins de coordination des procédures transversales et intergouvernementales au sein du Bureau du Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions, et de conception et de coordination des budgets des missions de maintien de la paix des Nations Unies ainsi que des missions politiques spéciales au sein de la Division du budget et des finances des missions. En 2012, il a été choisi pour faire partie du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies au nom de l'Assemblée générale des Nations Unies ; il y a exercé les fonctions de rapporteur du Comité en 2012, puis de membre du Groupe de travail sur le budget en 2013 et 2017. M. Kozaki est membre du Comité depuis avril 2015. Il a été élu vice-président de cet organe en 2016 et président en avril 2017.

L'expérience et l'expertise de M. Kozaki, telles que détaillées dans le curriculum vitae ci-joint lui permettent de satisfaire aux conditions à remplir pour devenir membre du Comité, telles qu'elles sont énoncées au paragraphe 2 de l'annexe à la résolution portant création dudit Comité (ICC-ASP/1/Res.4), à savoir être un expert dont la réputation et l'expérience en matière financière sont reconnues au niveau international.

Depuis les débuts de la Cour pénale internationale, le Japon n'a eu de cesse de soutenir les activités de l'institution ; devenu État Partie au Statut de Rome le 1^{er} octobre 2007, il apporte depuis lors la contribution la plus importante au budget de la Cour et entend demeurer l'un de ses fervents soutiens. La décision du Gouvernement japonais de soumettre la candidature de M. Kozaki en vue de sa réélection comme membre du Comité du budget et des finances fait écho à son engagement indéfectible en faveur du renforcement des activités de la Cour. Le Gouvernement japonais est fermement convaincu que son candidat dispose des connaissances, de l'expertise et de l'expérience nécessaires en matière budgétaire et financière, ainsi que de la réputation requise au niveau international, pour apporter une contribution significative aux importants travaux du Comité.
